

L'ETINCELLE DU CHABAT ^{N°82}

Entrée :
17H23

Sortie :
18H34

Michpatim / משפטים

Vendredi 28 janvier 2011 / Yom Chichi 23 Chevat 5771
Min'ha : 17H10 / Cha'harit de Chabat : 9H00 / Min'ha : 17H00
Roch 'Hodech Adar 1 : Vendredi 4 et Samedi 5 février 2011

Il est dit dans notre **Paracha** : « Il prit le Livre d'Alliance et lut aux oreilles du peuple. Ils dirent : *Tout ce qu'Hachem ordonne, nous l'accomplirons et nous l'écouterons.* » (Chemot 24-7)

Ce verset vient nous apprendre qu'**Israël** devança l'accomplissement à l'étude (Na'asé Venishma').

Nos maîtres racontent – dans la **Guemara Chabat** (88a) – qu'un **Tsadouki** (membre d'une secte considérée comme renégate puisqu'elle ne croit qu'en la Loi Ecrite et renie le fait qu'Hachem a aussi donné une Loi orale) aperçu un jour **Rava** (nom d'un maître dans le **Talmud**) qui était assis et étudiait si profondément la **Torah** qu'il ne se rendit pas compte que ses doigts se trouvaient sous ses pieds (ils avaient l'habitude à cette époque de s'asseoir par terre) et commençaient à saigner.

Le Tsadouki lui dit : « *Vous n'êtes qu'un peuple impulsif et vous ne réfléchissez pas correctement, car vous avez laissé votre bouche devancer vos oreilles en disant « Na'assé Venishma' ! » (« Nous accomplirons et nous écouterons.* »)! Vous auriez dû d'abord écouter ce qu'Hashem vous ordonne, et seulement ensuite accepter sur vous-même d'accomplir sa volonté, et non l'inverse. Vous êtes d'ailleurs toujours aussi impulsifs puisque vous ne faites même pas attention à ce qui vous arrive ! »
Rava lui répondit : « *Nous qui marchons de façon intègre et innocente avec Hashem, le verset parle de nous ainsi : « L'intégrité des justes est leur guide... » Mais vous qui n'êtes remplis que de calomnies et de perversions, voici comment le verset parle de vous : « ... la perversion des gens sans foi est leur ruine.* » (Mishlé 11)

Question :

Quel rapport y a-t-il entre la prétendue impulsivité du peuple d'Israël dénoncée par ce Tsadouki, et le fait qu'il aperçoit Rava en train d'étudier si profondément la Torah qu'il ne s'aperçoit pas que du sang coule de ses

doigts coincés sous ses pieds ? Quelle impulsivité peut-il y avoir dans le fait de se « donner » complètement dans l'étude de la Torah ?

Nos maîtres enseignent (Midrash Rabba sur Eï'ha) :

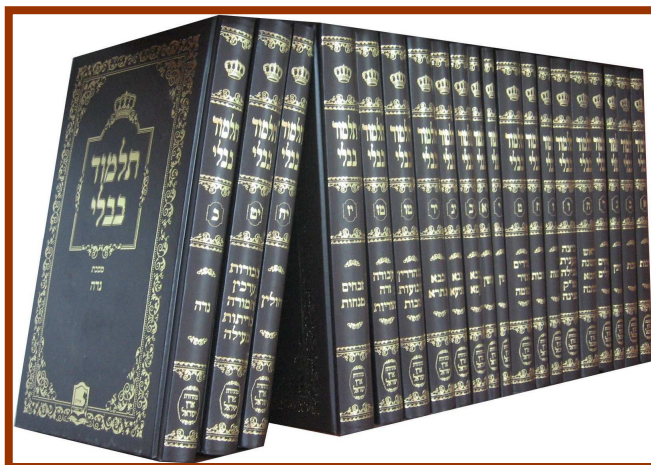
Si l'on vient te dire : la sagesse existe chez les nations, crois-le. Mais si l'on vient te dire : La Torah existe chez les nations, n'y crois pas. La Torah est la possession exclusive du peuple d'Israël, mais la sagesse appartient aussi aux nations. Il est enseigné dans les Pirké Avot (chap.6 Mishna 5) que la

connaissance de la Torah s'acquiert grâce à 48 qualités, et l'une de ces qualités est la foi dans les paroles de nos maîtres.

Lorsqu'un homme fait ses premiers pas dans l'étude du Talmud, il doit savoir que lorsqu'il a des difficultés à saisir le sens des propos de Rachi ou des Tossafot, il ne fait pas l'ombre d'un doute que la lacune provient uniquement de lui-même, et elle est la seule cause à cette incompréhension. Que doit faire cet étudiant ? Il doit approfondir son analyse au maximum jusqu'à arriver à une compréhension droite et juste de Rachi ou des Tossafot. La foi dans les paroles

de nos maîtres fait qu'il est impensable et même inconcevable qu'à chaque fois que l'on ne comprend pas les propos de Rachi, nous allions prétendre que ses propos sont – 'Hass Veshalom – incohérents, et nous octroyer le droit de contester son opinion. La seule chose qui peut nous sauver d'une telle attitude c'est cette Emounat 'Ha'hamim (foi dans les enseignements de nos sages) qui nous a été transmise par nos maîtres, et par les maîtres de nos maîtres, qui nous ont toujours affirmé que les sages qui nous ont précédés sont semblables aux Anges, et que nous devons toujours approfondir leurs enseignements pour les comprendre.

De même, il est enseigné dans la Guemara 'Haguiga (22b) que Rabbi Yehoshoua' eut un jour du mal à comprendre les enseignements des élèves de Shamaï, et de ce fait, il contesta leur opinion et s'exprima de façon



Centre Communautaire Rachi, 21 bis, Avenue Sainte Marie 94160 Saint-Mandé

Site Internet : letincelle-centrerachi.com / pour recevoir l'Etincelle, faire la demande : letincelle-sm@wanadoo.fr / Tel : 01.53.66.31.15

insultante à leur égard en disant : « *J'ai honte de vos paroles, élèves de Shamaï !* » Mais un élève vint le trouver et lui expliqua comment il fallait comprendre ces enseignements des élèves de Shamaï. Immédiatement, Rabbi Yehoshoua' se précipita au cimetière pour se recueillir devant les tombes des élèves de Shamaï (qui avaient disparu depuis longtemps). Il dit : « *Je viens vous répondre, ossements des élèves de Shamaï. Si vos enseignements les plus flous sont d'une telle richesse, que devons-nous dire de vos enseignements les plus explicites !* » On raconte que durant le restant de sa vie, ses dents restèrent noires en conséquence au grand nombre de jeûnes qu'il observa pour se faire pardonner son manque de respect vis-à-vis des élèves de Shamaï.

Nous comprenons maintenant la réaction de ce Tsadouki envers Rava. Un Tsadouki – qui ne reconnaît pas l'existence de la Torah orale donnée par Hashem à Moshé Rabbenou sur le Mont Sinaï – n'est pas à même de comprendre l'attitude de Rava qui – totalement absorbé par son étude de la Torah – investit toute sa personne afin de comprendre les enseignements des sages qui l'ont précédé, au point de ne même pas ressentir ses doigts saigner. De plus, il constate que ce n'est pas seulement Rava qui consacre toutes ses forces dans la compréhension de l'étude de la Torah, mais aussi ses parents ainsi que leurs maîtres et tous ceux qui les ont précédés. Le Tsadouki ne peut se contenir et cri : « Vous n'êtes que des impulsifs ! Car lorsqu'on ne comprend pas quelque chose, c'est qu'il s'agit d'une chose incohérente ! Vous devez donc déchirer la page du livre et continuer à vivre à votre convenance ! Cette attitude impulsive dénuée de toute réflexion, vous la tenez de vos ancêtres qui – sans même avoir pris connaissance du contenu de la Torah – ont déclaré qu'ils étaient prêts à l'accomplir et ensuite seulement à l'étudier ! » C'est donc pour cela que nos maîtres enseignent

qu'il n'y a pas de Torah chez les nations, car ils ne possèdent pas cette foi dans les paroles des sages qui fournit cette aptitude à accorder du crédit et à approfondir les paroles de ceux qui nous ont précédés. C'est pourquoi, le verset dans Mishlé nous illustre en disant : « L'intégrité des justes est leur guide... » Car nous parvenons toujours au bout du chemin de la compréhension de la vérité. Alors que sur ce Tsadouki et ses semblables il est dit : « ...la perversion des gens sans foi est leur ruine. » Car leur attitude perverse et dédaigneuse vis-à-vis des sages qui les ont précédés les mène à la falsification de la vérité.

Il nous incombe d'approfondir et de croire dans les paroles de nos maîtres. Même lorsqu'on ne comprend pas les paroles de quelqu'un qui nous dépasse dans la connaissance de la Torah, nous devons annuler notre opinion devant la sienne. Celui qui agit ainsi, se verra garantir que « L'intégrité des justes est leur guide... », et qu'Hashem lui donnera le mérite de toujours parvenir à la vérité et à toujours agir de façon juste. Nous avons déjà constaté auprès des Grands de ces dernières générations à quel point ils se sont investis dans l'étude de la Torah pour arriver à une compréhension très approfondie des paroles des Rishonim (décisionnaires de l'époque médiévale). On connaît également de nombreuses histoires au sujet de notre maître le Rav Ovadia YOSSEF Shalita qui – du fait de sa grande concentration dans son étude – ne remarque même pas ce qui se passe autour de lui, au point où, un jour, alors qu'il était monté sur une échelle pour atteindre un livre placé en hauteur, il resta un long moment en train de consulter ce livre sur l'échelle, et lorsqu'il désira reculer, il oublia où il se trouvait, et tomba du haut de l'échelle.

Qu'Hashem nous donne le mérite de ne marcher que sur la voie de la vérité.

Par le Gaon Rabbi David Shaltiel Chalita de Jérusalem.

L'histoire de la semaine

Rabbi Yossef Yaacov Hermann, qui n'était pas très riche, était connu particulièrement pour son hospitalité extraordinaire, qui était ancrée profondément dans tout son être. Il était naturel de le voir à tous les repas de Chabat assis à table avec des dizaines d'invités étrangers qui avaient trouvé chez lui une maison largement ouverte, un foyer chaleureux et agréable. Sa fille raconte l'histoire suivante.

C'était la nuit d'Hochaana Rabba. Mon père était allé à la synagogue pour rester y étudier toute la nuit. Minuit approchait, et ma mère était encore occupée à cachériser vingt-quatre poulets, par groupe de six. Je restais à regarder Maman en train de les saler. La cuisine chaude et tranquille et les gestes habiles de la main de ma mère firent tomber sur moi une torpeur. Dans mon sommeil, j'ai senti qu'on me tirait, j'ai entendu une voix qui venait de loin : « Lève-toi, Rou'hama, lève-toi ! » J'ai chassé les vapeurs de sommeil pour trouver ma mère penchée sur moi. « Quelle heure est-il ? » demandai-je d'une voix somnolente. « Maintenant, c'est le milieu de la nuit », répondit ma mère, et elle continua.

« Je viens de mettre tous les gésiers que j'avais fini de cachériser, et je me suis aperçue qu'il risquait d'y avoir une question sur l'un d'entre eux ». Ma mère s'enfonça dans les hypothèses : « Ils sont tous mélangés maintenant, si bien que si ce gésier est taref, tous les poulets seront considérés comme... » Maman ne termina pas sa phrase, de crainte que cette idée terrible ne se réalise. « Cours chez Papa à "Tirerait Yérouchalayim" et demande-lui d'aller chez le Rav Skeinder pour lui poser la question. N'oublie pas de dire à Papa que je n'ai pas la moindre idée duquel des vingt-quatre poulets provient le gésier », me prévint

Maman. En tenant le gésier dans un petit sachet humide, je me hâtai dans la rue sombre, mes pas faisant écho au souci de mon cœur (en 5690, ma mère ne craignait pas d'envoyer une petite fille de mon âge seule au milieu de la nuit, car les rues du « East Side » étaient totalement sûres).

Quand je m'approchai de la synagogue éclairée, j'entendis de nombreuses voix qui chantaient dans l'étude. Je pressai le pas le long du corridor, mis la tête dans l'embrasure de la porte tournante. Mon père était assis à l'avant de la synagogue, un livre ouvert devant lui. L'un des hommes présents me reconnut et s'approcha de moi rapidement. « J'ai quelque chose à dire à mon père », répondis-je.

Il s'adressa à mon père. Il lui frappa légèrement sur l'épaule et lui murmura quelque chose. Mon père courut vers moi, une interrogation sur le visage. « Papa, Maman vient seulement de finir de cachériser tous les vingt quatre poulets, elle a mélangé tous les gésiers, elle a trouvé une question dans un gésier, elle ne sait pas de quel poulet il vient, et elle a dit que tu ailles tout de suite chez le Rav Skeinder pour lui poser la question. » Je dis tout cela d'un seul trait.

Mon père prit son chapeau, et nous sortîmes ensemble dans les rues calmes et endormies. Nous arrivâmes rue "Henri" en quelques minutes, et mon père leva les yeux vers le premier étage où vivait le Rav Skeinder. Une lumière brillait dans une des pièces. Nous montâmes sur la pointe des pieds, et mon père frappa doucement à la porte. Le Rav Skeinder ouvrit la porte lui-même : « Chalom aleikhem, Reb Yaacov Yossef. » Il serra chaleureusement la main de mon père. « Ma femme a cachérisé un poulet et elle a trouvé une question dans ce gésier », expliqua mon père. Je

le regardai avec stupéfaction. Je voulais dire que le gésier s'était mélangé avec les vingt-trois autres. Le regard de mon père me fit rentrer les mots dans la gorge.

Ainsi, pendant que le Rav Skeinder examinait le gésier et le retournait de tous côtés, le sort de vingt-quatre poulets était sur la balance. Je tremblais. Et s'il s'avère "taref" ? Tout le travail de ma mère aura été pour rien. Que vont manger les invités pendant la fête ? Cela a coûté si cher ! Le visage livide de ma mère fatiguée flottait devant mes yeux et me troublait la vue. Je jetai un coup d'oeil à mon père. Il se tenait droit comme un soldat qui attend les ordres du commandant. Après ce qui parut une éternité, le Rav Skeinder leva les yeux et dit « cacher, cacher ». Ces paroles de soulagement et de salut sonnèrent à mes oreilles. Ensuite, mon père dit : « Rabbi ! Si vous aviez conclu que le gésier était "taref", j'aurais jeté vingt-quatre poulets. Ma femme ne sait pas à quel poulet appartient ce gésier. »

Le Rav Skeinder jeta à mon père un regard de reproche : « Rabbi Yaacov Yossef, pourquoi ne me l'avez-vous pas dit ? Si la chose entraîne une grosse perte, je vois la question autrement. » « Je n'ai jamais cherché de permissions », répondit mon père, déclaration fréquente dans sa bouche et confirmée par ses actions.

Avec le gésier de nouveau enveloppé dans le petit sachet brun humide, Papa et moi descendîmes rapidement les escaliers. « Cours vite à la maison, et dis à Maman que le gésier est tout à fait cacher. Veille à ce que Maman aille se coucher. Je retourne à la synagogue. » Je m'envolai comme un oiseau par les rues paisibles, mes pieds courant au rythme des mots : cacher, cacher, cacher. Quand je me précipitai dans

l'entrée, je ne pus me contenir et j'appelai tout haut : « Maman, maman, cacher ! C'est cacher ! » Ma mère m'entendit et vint rapidement à ma

rencontre. Je lui tombai dans les bras en lui faisant presque perdre l'équilibre. « C'est bon,

Maman, c'est cent pour cent cacher ! » Ma mère éclata en pleurs.

La Halakha de la semaine :

A-t-on le droit de s'asseoir sur un banc où se trouvent des livres Kodech (livres saints), et quelle est la loi pour des Téfilines ?

Il est ramené dans la Guémara Ménah'ott (32b) : Rabbi H'elbo dit : « J'ai remarqué chez Rav Houna que lorsqu'il désirait s'asseoir sur un lit où se trouvait un Sefer Torah, Il déplaçait d'abord le Sefer Torah, et seulement ensuite il s'asseyait sur le lit. »

Nous voyons de là que Rav Houna considère qu'il est interdit de s'asseoir sur un lit où se trouve un Sefer Torah. C'est ainsi qu'il est également ramené dans le Talmoud Yérouchalmi (Bérah'ot chap.3 Halah'a 5) : Une personne ne doit pas s'asseoir sur un banc sur lequel se trouve un Sefer Torah. Une anecdote est racontée au sujet de Rabbi Eli'ezer.

Un Jour, Rabbi Eli'ezer s'assit sur un banc où se trouvait un Sefer Torah (par mégarde), lorsqu'il remarqua la présence du Sefer Torah sur le banc. Il bondit soudainement, comme quelqu'un qui bondit quand il voit un serpent (par crainte vis-à-vis du Sefer Torah).

En se référant à ce Talmoud Yérouchalmi, le RAMBAM (Halah'ot Sefer Torah, chap.10 Halah'a 6), et le RAAVAD (voir référence précédente), tranchent qu'il est interdit de s'asseoir sur un banc ou un lit sur lesquels se trouve un Sefer Torah.

Dans le Beit Yossef (Yoré Dé'a chap.282), MARAN rapporte les propos de Rabbénou Manoah' selon lesquels certains pensent que cette H'oumra (cette rigueur) s'applique uniquement au Sefer Torah, mais les livres Kodech (livres saints) ne sont pas soumis à cette H'oumra, et on peut donc s'asseoir sur un banc où se trouveraient des livres Kodech. Selon le ORH'OT H'AÏM, il faut appliquer cette H'oumra même aux livres Kodech, pour ne pas se montrer négligeant envers le respect qui leur est dû.

MARAN tranche dans le Choulh'an Arouh' (Yoré Dé'a chap.282 parag.8) qu'il est interdit de s'asseoir sur un lit (ou autre chose) où se trouve un Sefer Torah, mais n'inclut pas les livres Kodech dans cet interdit.

Par conséquent, notre maître le Rav Ovadia YOSSEF Chlita, après avoir analysé les propos des décisionnaires sur cette question, écrit que sur le plan pratique, nous pouvons permettre de s'asseoir sur un banc ou autre, même s'il s'y trouve des livres Kodech (Évidemment, en prenant soin de ne pas s'asseoir dessus !!).

Pour les Séfarades - qui vont selon les décisions Halah'ique de MARANN, qui tranche l'interdiction uniquement pour un Sefer Torah - il nous est suffisant de s'imposer la H'oumra lorsqu'il s'agit de livres Kodech écrits à la main sur un rouleau de parchemin, mais lorsqu'il s'agit de livres Kodech imprimés, il y a lieu d'autoriser à s'asseoir sur un banc ou autre, même quand se trouvent sur ce même banc, des livres Kodech imprimés.

Cependant, il n'est pas juste de poser des livres sur un lit sur lequel on dort, en particulier lorsqu'il y a un risque que le livre tombe pendant la nuit et qu'il soit ainsi humilié. De même, il est interdit de placer les Téfilines (même dans leur pochette) sur le lit sur lequel on dort, lorsqu'on les place aux pieds, car c'est une marque d'humiliation. Mais si l'on ne place pas les Téfilines aux pieds, et qu'il n'y a pas de risque qu'ils tombent ou qu'ils soient humiliés, il est permis de les placer lorsqu'on dort seul sur le lit, comme l'explique le Choulh'ann 'Arouh' Orah'a H'aïm (chap.40 et chap.240).

En conclusion :

Il est interdit de s'asseoir sur un banc sur lequel se trouve un Sefer Torah. Les Achkénazes ont l'usage de s'imposer la rigueur sur ce point même lorsqu'il s'agit de livres, mais selon l'usage des Séfarades, on peut l'autoriser. Cependant, s'il s'agit de livres manuscrits, il est juste de s'imposer la rigueur de ne pas s'asseoir sur un banc sur lequel est placé ce type de livres. Il est permis de s'asseoir sur un banc où se trouvent des Téfilines, mais il est interdit de placer les Téfilines sur un lit sur lequel on dort lorsqu'on les place aux pieds, car c'est une marque d'humiliation.

Grande Bretagne : des rabbins visés par des terroristes !

La police britannique a révélé hier soir (lundi) la liste des objectifs poursuivis par neuf personnes accusées de terrorisme. Parmi ces objectifs qui se trouvaient dans la ligne de mire des terroristes on trouve l'ambassade américaine à Londres, le Bâtiment de la Bourse, Big Ben, le bureau du maire juif de



Londres et plusieurs rabbins de synagogues. Les neuf terroristes sont accusés de complicité en vue de provoquer un attentat et de participation à des activités terroristes. La justice britannique a décrété qu'ils resteront en détention jusqu'à la prochaine audience qui aura lieu le 14 janvier. Selon la police, les accusés, âgés de 19 à 28 ans, avaient l'intention de provoquer une vague de terreur au sein du Royaume-Uni. Deux rabbins de communauté étaient visés : les suspects ont effectué à plusieurs reprises des patrouilles près de leur domicile et leur adresse a été retrouvée dans des documents appartenant aux terroristes présumés.

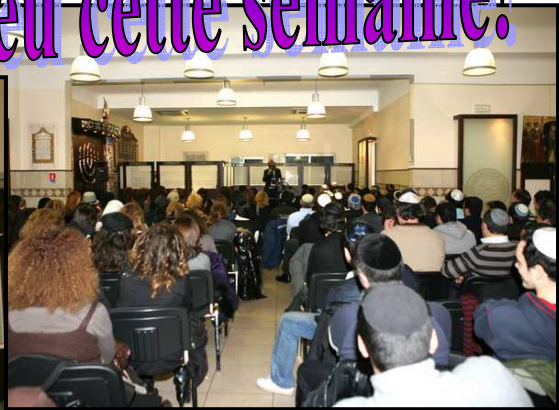
165 000 fois Mazal Tov !

En Israël vivent aujourd'hui approximativement sept millions sept cent mille habitants. 75,4% sont Juifs. 20,4% sont Arabes. Durant l'année 2010, la population israélienne s'est accrue de 1,9%. Cette année, 165 000 enfants sont nés en Israël. 16 000 Juifs ont mis fin à l'exil en effectuant leur Retour à Sion, c'est-à-dire en faisant leur Alyah. Parmi eux, un peu plus de 2000 Juifs de France se sont installés en Israël durant cette année.





Les évènements qui ont eu lieu cette semaine!



Conférence du Rav Benchetrit de ce mercredi 26 janvier.

Nous souhaitons un grand Mazal Tov à notre très chère famille Seron, pour la coupe de cheveux de Dan, qui a eu lieu ce dimanche 23 janvier !

Cours rare et exceptionnel pour hommes mariés de « Taharat Hamichpa'ha » (pureté familiale) ce **JEUDI 3 FEVRIER 2011** à **20H30** ! Il est primordial également que les jeunes hommes ayant déterminé une date de mariage dans les mois à venir soient présents ! Ce cours a pour objectif de révéler les secrets de la réussite et de l'harmonie dans le couple !

*La Kidouch de ce Chabat est offert par Armand Tordjman
Qu' Hachem accorde à sa famille
joie, santé et bonheur ! Amen !*

La blague de la semaine

Une juive tunisienne se dispute avec son mari, qui est juif marocain :

- Tu te rends compte que tu as de la chance d'être tombé sur moi !
- Peut-être, mais je suis tombé quand même !

Proposé par Marc Azoulay.

*L'Etincelle de ce Chabat est dédiée à
Yossef et Maya Cohen Tanugi
Qu' Hachem leur envoie la Réfoua Chéléma, et leur accorde une longue
vie pleine de bénédictions et de bonnes nouvelles ! Amen !*

Veillez à ne pas emporter l'Etincelle pendant Chabat.

